Conduct and Culture Change

For resources and information about preventing and reporting misconduct, initiatives to change the culture, programs to support equity and diversity, and ethical standards in the Department of National Defence (DND) and the Canadian Armed Forces (CAF) visit

https://www.canada.ca/en/department-national-defence/services/conduct-and-culture.html

La conduite et le changement culture

Trouvez des conseils, des ressources et des renseignements sur la prévention et le signalement d'inconduites, sur les initiatives de changement de culture, sur les programmes à l'appui de l'équité et de la diversité et sur les normes éthiques du Ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC) :

https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/conduite-et-culture.html

Prevention of Workplace Harassment and Violence at DND. D2-458/2022E 978-0-660-46683-5

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail du MDN. D2-458/2022F 978-0-660-46684-2

For more information visit the DND/CAF WHVP Program website.

Pour plus d'informations, visitez le site Web du programme PHVLT du MDN/FAC

or contact
The WHVP Center of Expertise

ou contactez
Le Centre d'expertise de la PHVLT

Phone/Tél: 1-833-451-1604
Email/par courriel à l'adresse: WHVP-CoE-PHVCE@forces.gc.ca

Workplace Harassment and Violence Prevention for Non-Defence Team Persons

Entering a Department of National Defence (DND) or the Canadian Armed Forces (CAF) workplace, what you need to know!

DND/CAF has robust programs that prevent workplace harassment and violence that applies to the Defence Team (DND Public Service employees and CAF members) and any person granted access to the workplace. This includes contractors, visitors, and other federal public service employees from co-located departments or organizations.

Prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail pour les personnes ne faisant pas partie de l'équipe de la Défense

Entrer dans un lieu de travail du ministère de la Défense nationale (MDN) ou des Forces armées canadiennes (FAC), que devez-vous savoir!

Le MDN/FAC a des programmes solides qui préviennent le harcèlement et la violence au travail qui s'applique à l'équipe de la Défense (employés(es) de la fonction publique du MDN et membres des FAC) et les personnes autorisées à accéder au lieu de travail. Ceci comprend les entrepreneurs, les visiteurs, et les employés de la fonction publique fédérale d'autres ministères ou agencies.

What is Workplace Harassment and Violence?

Any action, conduct or comment, including of a sexual nature that can reasonably be expected to cause offence, humiliation or other physical or psychological injury or illness to an employee, including any prescribed action, conduct or comment.

Examples of harassment and violence
The following is a non-exhaustive list:

- aggressive or threatening behaviour, including verbal threats or discriminatory microaggressions
- physical assault
- spreading malicious rumours or gossip about an individual or a group
- socially excluding or isolating someone
- persistently criticizing, undermining, belittling, demeaning or ridiculing someone
- swearing at someone or using inappropriate language toward them such as racial or discriminatory stereotypes and slurs
- using the Internet to harass, threaten or maliciously embarrass someone, to make sexual threats, or to harass or exploit someone sexually
- abusing authority by publicly ridiculing or disciplining a subordinate, by soliciting a sexual or romantic relationship from a subordinate, or making social invitations with sexual overtones to a subordinate
- making abusive or derogatory remarks or jokes about someone's gender, gender identity or gender expression, sex or sexual orientation, race, racial identity, ethnicity or ethnicities

Everyone deserves to work in a safe workplace free from harassment and violence. To keep everyone safe, harassment and violence is not tolerated, condoned or ignored.

Qu'est-ce que le harcèlement et de la violence dans le lieu de travail?

Toute action, conduite ou commentaire, y compris de nature sexuelle, dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause une offense, une humiliation ou une autre blessure ou maladie physique ou psychologique à un employé, y compris toute action, conduite ou commentaire prescrit.

Voici une liste non exhaustive d'exemples de harcèlement et de violence :

- comportement agressif ou menaçant, y compris menaces verbales ou microagressions discriminatoires
- agression physique
- répandre des rumeurs malveillantes ou des commérages à propos d'un individu ou d'un groupe
- exclure ou isoler socialement quelqu'un
- critiquer constamment, saper, rabaisser ou ridiculiser quelqu'un
- insulter quelqu'un ou utiliser un langage inapproprié à son égard, comme des stéréotypes et des insultes raciales ou discriminatoires
- utiliser l'Internet pour harceler, menacer ou embarrasser quelqu'un par malveillance, faire des menaces sexuelles ou harceler ou exploiter sexuellement quelqu'un
- abuser de l'autorité en ridiculisant publiquement ou en disciplinant un subordonné, en sollicitant une relation sexuelle ou amoureuse d'un subordonné, ou en faisant des invitations sociales à connotation sexuelle à un subordonné
- faire des remarques ou des blagues injurieuses ou désobligeantes sur le sexe, l'identité de genre ou l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle, la race, l'identité raciale, l'appartenance ethnique ou les ethnies d'une personne

Tout le monde mérite de travailler dans un lieu de travail sûr, exempt de harcèlement et de violence. Pour assurer la sécurité de tous, le harcèlement et la violence ne sont ni tolérés, ni tolérés, ni ignorés.

How do I report it?

I am a contractor
Report the occurrence to your contracting authority and company supervisor
I am a visiting/working from another federal department
Submit a Notice of Occurrence form through your department.
I am visiting/working but not a federal employee
Report the occurrence to your DND/CAF escort or manager
I am a witness
Report the occurrence to your DND/CAF escort or manager

If you witness workplace harassment and violence you can report it verbally by calling 1-833-451-1604 or in writing by submitting the Notice of Occurrence form to the following email address: *DesignatedRecipientHVP-*

Comment le signaler ?

Je suis un entrepreneur
Signalez l'incident à votre autorité contractante et au superviseur de l'entreprise.
Je suis un visiteur/travaillant d'un autre ministère fédéral
Signalez l'incident à votre ministère fédéral
Je visite/travaille mais je ne suis pas un employé fédéral
Signalez l'incident à votre gestionnaire ou escorte du MDN/des FAC
Je suis témoin
Signalez l'incident à votre gestionnaire ou escorte du MDN/des FAC

Si vous êtes témoin de harcèlement et de violence au travail, vous pouvez le signaler verbalement en composant le 1-833-451-1604 ou soumettre le Formulaire de déclaration d'incident – Harcèlement et violence dans le lieu de travail
par courriel à l'adresse DesignatedRecipientHVP-DestinataireDesignedelaPHV@forces.gc.ca